



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-5-3

Séance du vendredi 12 octobre 2018

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS CTV 2014-2019 SUNDGAU

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la 1^{ère} révision des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2014-10-5-1 du 14 novembre 2014 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 – Soutien aux projets structurants – 4^{ème} programmation 2014,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 - Exercice 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 15 novembre 2019, conformément à la demande de la Communauté de communes du Sundgau en date du 18 juin 2018, le délai de validité de l'aide départementale de 630 000 € pour la restructuration et l'extension de la piscine intercommunale à FERRETTE attribuée au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019,
- Autorise le versement du solde de la subvention afférente en une seule fois à la fin de l'opération,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme K217, chapitre 204, fonction 71, nature 204142, code programme 35921, service 006, AP 2013/K217 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité